



Réf. Farde e-Assemblées : 2266032

N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019**Objet** : Asbl Association pour la Mémoire de la Shoah.- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Association pour la Mémoire de la Shoah dans le cadre de la commémoration du 75ème anniversaire de la libération des juifs de Belgique;

Vu les crédits prévus aux articles 76110/33202, 76201/33202, 77210/33202 et 79001/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'un montant total de 10.000,00 EUR aux articles 76110/33202 (2.500,00 EUR) et 76201/33202 (2.500,00 EUR), 77210/33202 (2.500,00 EUR) et 79001/33202 (2.500,00 EUR) à l'attention de l' Association pour la Mémoire de la Shoah dans le cadre de la commémoration du 75ème anniversaire de la libération des juifs de Belgique.

Article 2 : La dépense sera engagée aux articles 76110/33202, 76201/33202, 77210/33202 et 79001/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :